

QUARTIER JARDIN PARISIEN

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 13 MAI 2015

Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Géraud DELORME, Conseiller municipal, chargé du développement durable ; Colette HUARD, Adjointe au Maire en charge du logement et de l'accèsion à la propriété.

Excusé : Yves Sérié, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Membres du Comité de pilotage : Monique et Jean-Pierre HARIOT ; Gilberte LEMAITRE ; Paulette et Serge PAGNONI ; Dominique ALISON ; Sandrine DANDRE ; Joëlle MILCOS ; Françoise MORGERE ; Gérard CAUMONT ; Jean BURNICHON.

Excusés : Philippe COULIN ; Thierry DANDRE ; Daniel COLLEAUX.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Responsable Démocratie Locale.

Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques de la Ville.

I. Présentation du règlement de voirie

Règlement de voirie. Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques, présente le nouveau règlement de voirie. Le règlement de voirie permet de définir les modalités d'interventions des entreprises sur le domaine public de la ville et notamment sur la voirie et ses dépendances. Il permet de s'assurer que les travaux sont faits dans de bonnes conditions et en sécurité et permet aux services de la Ville d'intervenir en cas de non-respect des clauses prévues dans ce document.

Le dernier règlement de voirie datait de 1992. Il a donc été décidé de travailler sur un nouveau document. La rédaction d'un nouveau projet a démarré en novembre 2012 ; le document a continué d'évoluer suite à des échanges avec les concessionnaires (ERDF/Grdf ; les concessionnaires Réseaux Eau potable, téléphoniques et les réseaux fibrés) pour aboutir à ce nouveau règlement, qui a été validé par une Commission (composée de représentants des concessionnaires, d'élus et de techniciens de la Ville) conformément au Code de la voirie.

Ce règlement comporte 2 volets : une partie à destination des concessionnaires ; l'autre étant destinée aux usagers. Ce document renseigne sur ce qui est autorisé ou pas en matière d'occupation du domaine public, définit quels sont les droits et obligations des riverains et des concessionnaires.

Ce nouveau règlement est présenté aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil municipal (document en pièce jointe).

M.Massoutier précise aux membres du Comité de pilotage que ce règlement ne concerne que les questions liées à la voirie. Les problématiques liées aux constructions d'immeubles relèvent du domaine de l'urbanisme.

Le Directeur des services techniques précise par ailleurs que si les concessionnaires ne respectent pas ces dispositions, des pénalités sont prévues (pénalités par exemple sur des problèmes de propreté). Dans certaines situations délicates et urgentes, en cas de défaillance de la part des concessionnaires,

les services de la Mairie peuvent intervenir et se substituer aux concessionnaires pour résoudre un problème.

Madame Morgère demande si ce règlement fera l'objet d'une communication dans le magazine de la commune. Le Service Communication est informé de la demande et revient vers le service Démocratie Locale prochainement pour nous indiquer sous quelle forme et sous quel délai.

Diagnostic de la voirie communale. La Ville a missionné un cabinet extérieur (société ERA INGENIERIE) pour réaliser un diagnostic de la voirie communale (80 kms de linéaires) portant sur les chaussées, les trottoirs et l'éclairage public. Ce cabinet a été choisi suite à un appel d'offres. Ses conclusions sont neutres. Aucun membre du comité de pilotage ne peut intervenir dans cet audit. Seront pris en compte la vétusté, l'accessibilité (il s'agit de vérifier par exemple, que les passages pour piétons sont bien aux normes) et l'état du stationnement. Cet état des lieux débute en mai et se poursuit tout l'été. Les conclusions devraient être connues dès septembre prochain et seront présentées aux Comités de pilotage.

Ce diagnostic, qui n'existait pas jusqu'ici, permettra de prioriser les interventions futures (prévues dès 2016) sur les voiries défectueuses et permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter que la société ERA procédera par relevés photographiques, n'entraînant donc aucun marquage au sol sur les voiries.

Un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux sera donc établi en concordance avec le programme pluriannuel d'investissement.

II. Présentation de la Fête des voisins et du calendrier des événements 2015

- **Fête des voisins.** La 15^{ème} édition de la Fête des voisins se tiendra le vendredi 29 mai prochain. Cette fête est l'occasion pour les Clamartois de partager de manière simple un moment de convivialité autour de boissons et de plats préparés par chacun.

Implantée aujourd'hui sur les 5 continents, cette initiative, destinée à rompre l'isolement et à développer des liens de proximité entre les habitants, réunit l'espace d'une soirée, autour d'un verre ou d'un repas, près de 20 millions de voisins.

À Clamart, c'est un succès. Plusieurs dizaines d'initiatives sont organisées par les habitants.

La nature presque spontanée de l'organisation explique l'engouement pour cette fête. Il suffit de lancer les invitations et de demander à ses voisins d'apporter un plat, une boisson, quelques chaises et une table de jardin.

Les habitants ont jusqu'au 20 mai 2015 pour s'inscrire à cette 15^{ème} édition de la Fête des voisins.

Clamart Habitat et la Ville, partenaires de la Fête des voisins, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à réussir l'organisation de cet événement. Un kit de communication est à la disposition des habitants « organisateurs » pour informer ses voisins, les inciter à participer et animer l'apéritif, le repas ou la soirée. Ce kit gratuit comprend des affichettes, des invitations préremplies, des badges, des tee-shirts et des ballons. Il est à retirer auprès du Service de la Démocratie Locale à partir du 27 avril. Pour nous aider à bien organiser cette fête, il est demandé de remplir une fiche d'inscription, accessible sur demande ou sur internet www.clamart.fr ou www.clamart-habitat.net.

+ d'infos : Service Démocratie Locale – Mairie. Tel : 01 46 62 35 11.

Email : democratielocale@clamart.fr

Clamart Habitat, 01 46 45 35 40, 5 rue Paul-Vaillant-Couturier. Email : courrier@clamart-habitat.fr

- **Présentation du Salon calendrier des événements 2015 (document en pièce jointe).**

M.Delorme présente également **le Salon « nature, jardins, loisirs »** organisé par la Ville, et y invite les membres du comité de pilotage à s'y retrouver les 16 et 17 mai prochains. Ils sont par ailleurs invités à l'inauguration de cet événement le 16 mai à 11h, place Maurice Gunsbourg, en présence de Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart. Un mail d'invitation a d'ailleurs été envoyé à cet effet aux membres du Comité de pilotage.

III. Organisation de la prochaine Fête du quartier

Il a été décidé conjointement d'organiser une réunion préparatoire aux prochaines Mini-puces, le 6 septembre 2015. Les membres du Comité de pilotage et référents nommés par G.Delorme, en accord avec le Comité de pilotage, pour l'organisation des mini-puces sont : M. et Mme Lemaître ainsi que M. et Mme Hariot. La réunion de préparation est prévue le mercredi 27 mai à 18h. Les propositions faites seront communiquées rapidement aux membres du Comité de pilotage.

Une communication sera prochainement lancée avec le service Communication de la Mairie.

IV. Questions diverses / Tour de table

M.Delorme revient sur les problématiques évoquées lors du dernier Comité de pilotage et apporte les réponses.

Prochain Forum des associations. M.Delorme informe que la Démocratie Locale sera représentée au prochain Forum des associations, via des membres du Comité de pilotage JARDIN PARISIEN, le samedi 5 septembre prochain, de 10h à 18h, de manière à communiquer sur les actions entreprises et rencontrer les habitants. Une feuille de présence sera prochainement envoyée par le service Démocratie Locale afin de recueillir un « planning » de présence. Les Délégués de quartier seront présents également .

Calendrier des prochaines réunions. M.Delorme informe par ailleurs les membres du Comité de pilotage des prochaines réunions : les prochains Comité de pilotage auront lieu à la rentrée de septembre et seront suivis, entre septembre et octobre prochains, de Conseils de quartier. M.Delorme informe que ce Conseil de quartier sera introduit par une brève présentation, par un membre représentatif du Copil, de l'activité du Comité de pilotage du quartier Jardin Parisien (concertations sur la vidéo-protection, les balades urbaines, retour sur les mini-puces).

Rue des Champs-Faucillon. Un membre du Comité de pilotage évoque la problématique relative aux « limitations de clôture ». Certains particuliers ne savent en effet pas si ces portions de terrain (qui peuvent représenter une parcelle important du trottoir par exemple) appartiennent à la Ville ou aux particuliers. M.Massoutier, Directeur des services techniques, explique qu'en cas d'absence d'acte notarié de transfert de propriété, cela appartient aux particuliers concernés. Plusieurs situations

comme celles-ci existent encore à Clamart. Un membre du Comité de pilotage suggère qu'une information à ce sujet soit publiée dans un prochain numéro du Clamart Infos. L'information a été relayée auprès du service Communication.

Culture. Les élu(e)s informent le Comité de pilotage que le concert de Vladimir Cosma organisé le 23 mai prochain au Conservatoire Henri Dutilleux est complet.

Stationnement. Certains membres du Comité de pilotage évoquent le fait que lorsque le parking situé devant chez Dedienne est saturé, les voitures stationnent sur le trottoir, gênant ainsi le passage des piétons. Cette problématique est accentuée aux heures d'entrées et de sorties des crèches.

Pavillons brûlés. Un membre du Comité de pilotage pose la question de savoir si ces terrains laissés à l'abandon appartiennent toujours à l'Etablissement Public foncier des Hauts-de-Seine (Epf 92). Il souligne les problèmes récurrents liés à l'abandon de ces terrains, pour la sécurité, notamment sanitaire. Les Délégués de quartier répondent qu'en effet, ces terrains sont toujours propriétés de l'Epf 92 et que l'équipe municipale est bien consciente des problématiques engendrées par ces terrains laissés à l'abandon. Une vigilance et une attention toute particulières sont apportées à ce « dossier ».

Un membre du Comité de pilotage souligne que des casseurs commettent des dégâts au niveau de la quincaillerie.

Horaires des transports en commun. Les membres du Comité de pilotage font « remonter » un problème récurrent de concordance entre les heures du tram et du bus. Lorsque le tram s'arrête de fonctionner, l'arrêt n'est pas relayé par le passage du bus. Le problème sera relayé auprès des services techniques de la Ville.

Il est par ailleurs notifié le manque de panneaux interdisant aux cyclistes de passer sur le parvis du tram. Le problème sera relayé auprès du Conseil Départemental et du Stif (Syndicat des transports d'Ile-de-France).

Propreté. Certains membres du Comité de pilotage émettent le souhait que certaines herbes laissées au pied des arbres, le long de la voie du tram (RD 906) puissent être coupées. M.Delorme répond qu'en effet il reste des finitions à effectuer sur le chantier du tram. Concernant l'entretien des espaces verts de la RD906 et des pieds d'arbre, cela reste de la responsabilité des espaces verts du Conseil Départemental car la Ville n'a pas réceptionné les espaces verts. Des conventions sont à l'étude pour réaliser ce transfert d'entretien.

Arbres. Certains membres du Comité de pilotage s'étonnent de nouveaux arbres qui sont abattus dans la forêt et notamment de beaux arbres (chênes). Les Elus indiquent que l'élagage est aussi lié à la présence de la ligne à haute tension, mais que la Ville n'a pas « la main » sur cette question et qu'elle le regrette. Cela est toujours de la responsabilité de l'ONF (programme d'élagage).

Madame Morgère apporte la précision suivante : sous l'ancienne mandature, les services de l'ONF avaient présentés aux élus des projets et esquisses de reboisement avec des esquisses. Les Délégués de quartier vont alors reposer la question à l'ONF quant au suivi de cette présentation faite à l'ancienne équipe municipale. Les Délégués de quartier informent en tout cas qu'il n'y a pas de reclassement du bois en perspective.

M.Delorme informe les membres du Comité de pilotage de ce qu'il en est s'agissant de la convention en cours avec l'ONF pour la route de Chatillon. Les discussions sont toujours en cours quant aux termes de la convention entre la Ville et l'ONF. M.Delorme explique en outre que, compte-tenu du diagnostic de la voirie en cours, la solution est d'attendre les résultats de cette étude avant de prévoir quelque intervention que ce soit.

Des membres du Comité de pilotage évoquent la vitesse parfois excessive de certains agents municipaux utilisant des véhicules de service (vitesse excessive, non respect des priorités aux ronds-points). L'information sera remontée. M.Delorme rappelle qu'en cas de constat de problèmes de ce genre, les membres du Comité de pilotage sont invités à en faire part rapidement en contactant leurs Elu(e) Délégués de quartier, sans attendre le prochain Comité de pilotage.

La séance est levée.

XXXXXX